Gestionnaire
du Réseau de Transport d'Electricité



Point des travaux du GT Valorisation de la production sur un site de consommation

Commission Accès au Marché du 7 novembre 2008

Quels sites en décomptes ?

❑ Typologie des sites consommateurs disposant de moyens de production

- ✓ Sites consommateurs hébergeant une installation en Obligation d'Achat (cogénération, biomasse, hydraulique,…)
- ✓ Sites consommateurs hébergeant une installation de production sortie de l'Obligation d'Achat
- ✓ Sites consommateurs hébergeant une installation de production auto-consommée sur le site

} Sites pouvant être valorisés sur le marché

❑ Contexte contractuel actuel

2 cas sont possibles selon le nombre de Siret :

- ✓ avec 1 SIRET :

  RTE propose un avenant au Contrat CART.

- ✓ avec 2 SIRET :

  RTE propose un Contrat Services de Décomptes.

© Copyright RTE 2008

ANALYSE DES LIMITES ET DES EVOLUTIONS

❑ Points qui n'ont pas fait l'objet de remarques particulières …

- ✓ **Le client doit être titulaire d'une autorisation d'exploiter.**
- ✓ **Modalités et délais de désignation/modification de RE = idem CART**
- ✓ **Toute la production objet du nouv. contrat est rattachée au nouvel RE**
- ✓ **Les unités de production à valoriser doivent être équipées d'installation de comptage à courbe de charge**
- ✓ **Les données de comptage de la production à valoriser doivent être fournies sous un format compatible avec le SI de RTE**
- ✓ **Le service mis en place sera facturé par RTE, sur la base des coûts SI, des coûts de mise en œuvre, fonctions de la profondeur du service**

❑ … ou qui ont fait l'objet d'accord :

- ✓ **L'affectation des flux aux différents RE** (avec coefficients de perte éventuels) **doit être communiquée à RTE**

© Copyright RTE 2008

❑ Les points qui nécessitent un positionnement

- ✓ **Quel dispositif de comptage ?**
  - ➢ ***Du matériel RTE, posé, entretenu et télérelevé par ses soins ?***
  - ➢ ***Du matériel compatible posé, vérifié, entretenu et télérelevé par le client, communiqué à RTE par déclaration***

    => ***Nécessite un processus de déclaration maîtrisée et du matériel auditable***

- ✓ **En cas de comptage client, quelles exigences pour assurer un service optimal pour l'ensemble des RE ?**
- ✓ **Quid en situation d'îlotage volontaire de la production** (*séparation de réseau RTE*) **?**
- ✓ **Nécessité d'un seuil minimal pour la puissance des groupes à valoriser, et le cas échéant, quel seuil ?**
- ✓ **Quel mécanisme d'affectation des flux aux RE ?**

© Copyright RTE 2008

❑ Autres points :

- ✓ **RTE est très sensible au volume potentiel de sites à traiter, déterminant pour définir la réponse (technique/financière) à apporter**
  (en particulier, face au développement du photovoltaïque…)
  - ❖ **Quel volume potentiel de sites/groupes concernés et la puissance ?**
  - ❖ **Identification des impacts de la mise en place de cette valorisation…**
- ✓ **Les sites de production ont des contraintes spécifiques :**
  - ❖ **Prescriptions techniques, équilibre offre-demande…**
  - ❖ **Désignation d'un Responsable de Programmation**

© Copyright RTE 2008